

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 10 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 10 octobre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, salle de la Sirène à Paimpol sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Procurations : GIUNTINI Jean-Pierre à Samuel LE GAOUYAT ; PRIGENT Christian à Vincent LE MEAUX.

Absente excusée : GUILLOU Claudine



DELBU2023-10-096

Enfance et jeunesse - Participation financière de l'Agglomération à l'étude stratégique programmatique de la commune de Callac pour le projet d'ALSH

Guingamp-Paimpol Agglomération a affirmé une orientation forte dans son projet de territoire à travers le souhait d'« offrir un service équitable et de qualité à l'ensemble des habitants du territoire ».

Dans le cadre de ses compétences enfance jeunesse, l'Agglomération souhaite poursuivre dans cette dynamique en dotant le territoire de Callac d'un outil plus fonctionnel et attractif pour accueillir au mieux la population résidente ou désireuse de s'installer sur le territoire de l'Agglomération.

La Commune de Callac, en tant que pôle structurant du sud de l'Agglomération, accueille les services suivants aujourd'hui dispersés sur différents sites :

- Un ALSH pour les 3-11 ans, situé rue de l'Allée (école maternelle et élémentaire),
- Les bureaux administratifs, la maison des jeunes et la salle d'éveil et de motricité du Relais Petite Enfance situé rue Louis Morel,
- Un bâtiment de stockage de matériel situé dans la zone de Kerguiniou.

Actuellement hébergés dans des conditions plus ou moins vétustes, il a été décidé de regrouper ces services sur un même site. Ainsi, en 2019, l'ADAC 22 a mené une étude de faisabilité concernant la rénovation d'un pôle enfance jeunesse dans le bâtiment situé Rue Louis Morel. En 2020, les élus de Callac ont informé l'Agglomération de leur souhait de prévoir finalement une autre affectation à ce bâtiment.

Dans le cadre de sa politique de revitalisation, la commune de Callac a souhaité en 2022 engager un travail de revalorisation de ses équipements et de leurs abords devenus vétustes par une « étude stratégique et programmatique de ses polarités ».

L'Agglomération a alors décidé de bénéficier de cette étude pour étudier la faisabilité d'un futur site d'implantation pour l'ensemble des activités enfance-jeunesse.

En contrepartie, l'Agglomération participe financièrement à cette étude réalisée par l'Atelier du Rouget au prorata imputable à la faisabilité liée à ses équipements enfance-jeunesse. Cette participation forfaitisée s'élève à 10 000 euros, affectée au budget Etudes Préalables AP 59.

Le versement se fera avant fin 2023 sur la base d'un titre de recettes et d'une facture émise par le service finances de la ville de Callac.

Joseph LINTANF ne prenant pas part au vote.

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :

- D'approuver la participation financière de l'Agglomération à l'étude stratégique et programmatique menée par la commune de Callac pour un montant maximum de 10 000 euros ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

